

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REUNION

Commune de

SAINT - ANDRÉ

## REGISTRE D'ENQUETE

Relatif à la demande d'autorisation environnementale  
d'exploiter une carrière, une installation de traitement  
de matériaux et un stockage de déchets inertes  
implantés au lieu-dit "chemin Patelin" sur le  
territoire de la commune de Saint-André.

*D. Natale*  
Le Commissaire  
Enquêteur

SA  
n° 4

A noter que si il y a également des permanences à la  
maison de BRAS-PANON =  
le jeudi 25 juillet 2019 de 9<sup>h</sup> 00 à 12<sup>h</sup> 00  
le mardi 13 août 2019 de 13<sup>h</sup> 00 à 16<sup>h</sup> 00

## ENQUETE RELATIVE

A

La demande d'autorisation environnementale présentée par la société PREFABLOC AGREGATS pour l'exploitation d'une carrière, d'une installation de traitement de matériaux, d'une station de transit de matériaux, et d'un stockage de déchets inertes, implantés au lieu-dit "chemin Patelin", sur le territoire de la commune de Saint-Anne.

n° 17-19/SRBB/PPI/ICPE

En exécution de l'arrêté du 3 juillet 2019 de Monsieur le Préfet de la Région et du Département de la Réunion, je soussigné, M. Hubert Di NATALE ai ouvert, ce jour, le présent registre côté et paraphé, contenant 8 feuillets, pour recevoir pendant une durée de 32 jours du lundi 22 juillet 2019 au jeudi 22 août 2019 les observations du public.

les	<u>22 juillet 17 de</u>	<u>9</u>	heures	<u>00</u>	à	<u>12</u>	heures	<u>00</u>
les	<u>29 juillet 19 de</u>	<u>13</u>	heures	<u>00</u>	à	<u>16</u>	heures	<u>00</u>
les	<u>7 aout 19 de</u>	<u>11</u>	heures	<u>00</u>	à	<u>14</u>	heures	<u>00</u>
les	<u>16 aout 2019 de</u>	<u>10</u>	heures	<u>00</u>	à	<u>13</u>	heures	<u>00</u>
les	<u>22 aout 2019 de</u>	<u>13</u>	heures	<u>00</u>	à	<u>16</u>	heures	<u>00</u>

le commissaire enquêteur

la commission d'enquête



<sup>2</sup> Ouverture du registre SA n° 4 le jeudi 22  
pour la permanence de Saint-André  
~~Première journée :~~ <sup>dont</sup>  
le 22 août 2019 de 13 heures 00 à 16 heures 30

1- Observations de M<sup>me</sup>

Lebreton Roseline 22 août 2019

Je suis contre ce projet car il va y avoir trop de nuisances pour nous les Riverains de Patelin. De plus on a peur des inondations que va engendrer ce projet car déjà il y a pas mal d'inondations à St André. Je crains aussi pour les oiseaux et autres espèces dans ce quartier paisible et calme.

Déborah Begue

Lebreton

SA 66

✓

✓

SA 67

3

F/A HOAREAU S. François

JE DONNE AVIS D'EFFECTUABLE

a ce Projet de carrière qui a  
mon avis ne tient aucunement  
compte de l'existant dans un seul  
but la finance. En effet j'ai  
constaté des niveaux visant à moitié  
directement à la population J.A. Géné  
du au Bruit Parcier enclavant  
d'un axe malérien nîne et dangereux  
direct des habitations au niveau du  
au Régime de finance et même défavorable  
pour celles qui se trouvent à moins de 10 m  
voire 10 m de zone de feuille chûte  
des arbres polluants et foncier des  
habitations du secteur. Noter que  
mon Projet de crée que j'aurai en place  
peut definir le point de rente une  
vie de million de personnes qui se sont  
sacrifiées pour leur vie sans compensation un

Cocor Pompiiale.

Tenez compte de la dangerosité  
du projet

→ Regardez de près le cours d'eau  
de la RDM en effet, il y a  
à plus de 20 m au dessus de l'île  
de la Riviére → Plan charrue

Je vous prie de prendre en  
considération ces remarques et de  
bien à profondément prendre dans  
un intérêt général.

Bien à vous HONORÉ JF  
3692 28 45 81

Ps : je vous rappelle à l'attention pour  
l'autorisation et valorisation future

SOPHIE →

Yves

Pause de réflexion avec le va et vient incessant des  
camions. Pendant 25 ans ça deviendra insoutenable.  
Le bruit infernal.

Il sera, en total désaccord avec cette camion.

Mme NARD Mme Hélène

SA 67

Dame P

X

SA 68

DHAR Sébastien

David défavorable pour le projet carrière.  
Nuisance acoustique sur toute les points, Nuisance sonore, nuisance de l'air, Nuisance trafic et problème de sécurité pour nous et nos enfants.

Contre la carrière, pensons à nos enfants à leur santé

Nuisance sonore, Nuisance au niveau trafic. On dit Non à sa.

SA 69

Mon avis défavorable car mon habitation est visée directement par cette carrière. Nuisance sonore, poussière et cyclone monté d'eau.

SA 70

La Réunion est une île fragile, comme toutes les îles dans le monde. Il faut s'abstenir de la détruire, au profit de l'argent et de l'aménagement facile.

Il faut préserver et protéger la Réunion pour les générations futures.

INONDATION / RAVINE CREUSE

DEFAVORABLE

(SA 71)

Je trouve ce projet intéressant vu que il n'y a plus de carrière, je fais totalement confiance à l'établissement de faisabilité. Par chacun son intérêt, c'est un projet d'envergure, fait dans les règles de faisabilité et en respect avec l'environnement. De ce fait, je suis en faveur mais, je l'assume.

SA 72

Arrêter de détruire, déforester les forêts ~~et~~ carrière  
 Cela qui retient les Terres contre l'érosion / inondations.  
 Coulée de boue et autres catastrophes climatiques. Il connaît  
 un prédateur quand cessera-t-il celle-ci, il est fragile arrêter  
 de provoquer des cataclysmes à la longue.

SA 73

Pascal

Contre le projet de carrière, fragilisation des nels,  
 destruction des nappes phréatique, ville vibration,  
 fragilisation des habitations, perte de valeur de  
 nos biens, trafic routière, risque pour nos  
 enfants du au trafic des poids lourds et  
 des écoles à proximité, gêne environnemental,  
 poussières, bruits, érosion du lit de la  
 Rivière du Matz et bien d'autre nuisance  
 encore ...

## AVIS DE FAVORABLE

(SA 74)

Pascal CHUEN-TO

22/08/19

complément de question reçu par cette  
 de Ldy et LOSréférence à l'arrêté préfectoral "compensation  
 agricole" n° 158856/DAAF/27 aout 2018.  
 principe d'éviter réduire compenser.

22/08/19

Je suis favorable au projet de carrière ~~au~~ Chemin Pablon pour de  
 multiples raisons :1) Une ~~opportunité~~ de redynamiser carrière synonyme de création  
 d'emploi pour la ville de Saint-André. Une opportunité de  
 redynamiser la région Est et Nord de l'Ile. Crédit à l'emploi au  
 niveau des pass-à-la-carrière mais également des souterrains et

(SA 75)

fournisseurs. 2/ Au delà de St André, cette carrière permettra de combler un manque d'argéat dans l'île alors que le territoire dégote de matière premi  re. Elle permettrait de en outre de diminuer les coûts d'approvisionnement et autres externalit  s n  gatives (transport pollution li  e au transport lorsqu'on effectue un achat de l'arg  at dans les carri  es les plus proches (Beso-Panom ou St Denis)).

3/ Apport de plus de concurrence dans la r  gion Est et Nord → apport favorable tant pour les collectivit  s que les habitants.

4/ Concernant les potentiels aspects n  gatifs (nuisances, pollution...), je pense que il est possible ~~d'aller volontiers à~~ de limiter ces effets ´a condition que les autorit  s locales veillent ´a ce que les exploitants respectent les certaines conditions (utilisations des ´quipements les plus r  cents capables de diminuer les nuisances).

5/ Une opportunit   de soutenir l'entrepreneuriat local - Le projet ~~est port   par une entreprise locale et offre~~ opportunit   de soutenir une entreprise r  unionnaise. En partie les PMEs étant concurrenc  es par des multinationales favoris  es par la mondialisation <sup>locales</sup>, optimisation fiscale et ~~et diversification~~ diversification des risques li  e ´a leur pr  sence mondiale). Ce projet serait ainsi l'occasion d'encourager nos entreprises locales dans le secteur du BTP.

*BES*

22/08/2019

*SA 76*

J'E SUIS FAVORABLE au projet des carri  es chemin rati  n

Pour accro『ir la possibilt  t de voir de nouvelles r  unions cher et pour nous faciliter des trajets pour la confusion et les travaux de bon plaisir

22/08/2019

*SA 77*

Je suis favorable ´a l'ouverture d'une carri  e je suis dans le BTP et je visse ´a St Andre donc c'est plus facile pour nous de nous approvisionner dans le secteur et qui va aider ´a emploier E. FOUA HAN

*J*

*A*

Clôture de la permanence du Jeudi

22 août 2019 à Saint-André

à 16<sup>h</sup> 30 après

- Réception de plusieurs dizaines de personnes
- Reçus d'un texte de pétition intitulé "10000 NON à la Gare de Patelin - Saint André"
- 121 avis sur formulaire type avec commentaires personnalisés
- 2659 signatures d'une pétition papier.
- 15 observations sur les registres (SA 3 et SA 4) <sup>registres</sup>
- Remise de 4 courriers (L03 à L06) par des particuliers.  
A noter que l'observation référencé L06 avait disparu au cours de la permanence, et son auteur a dû en fournir une nouvelle copie.

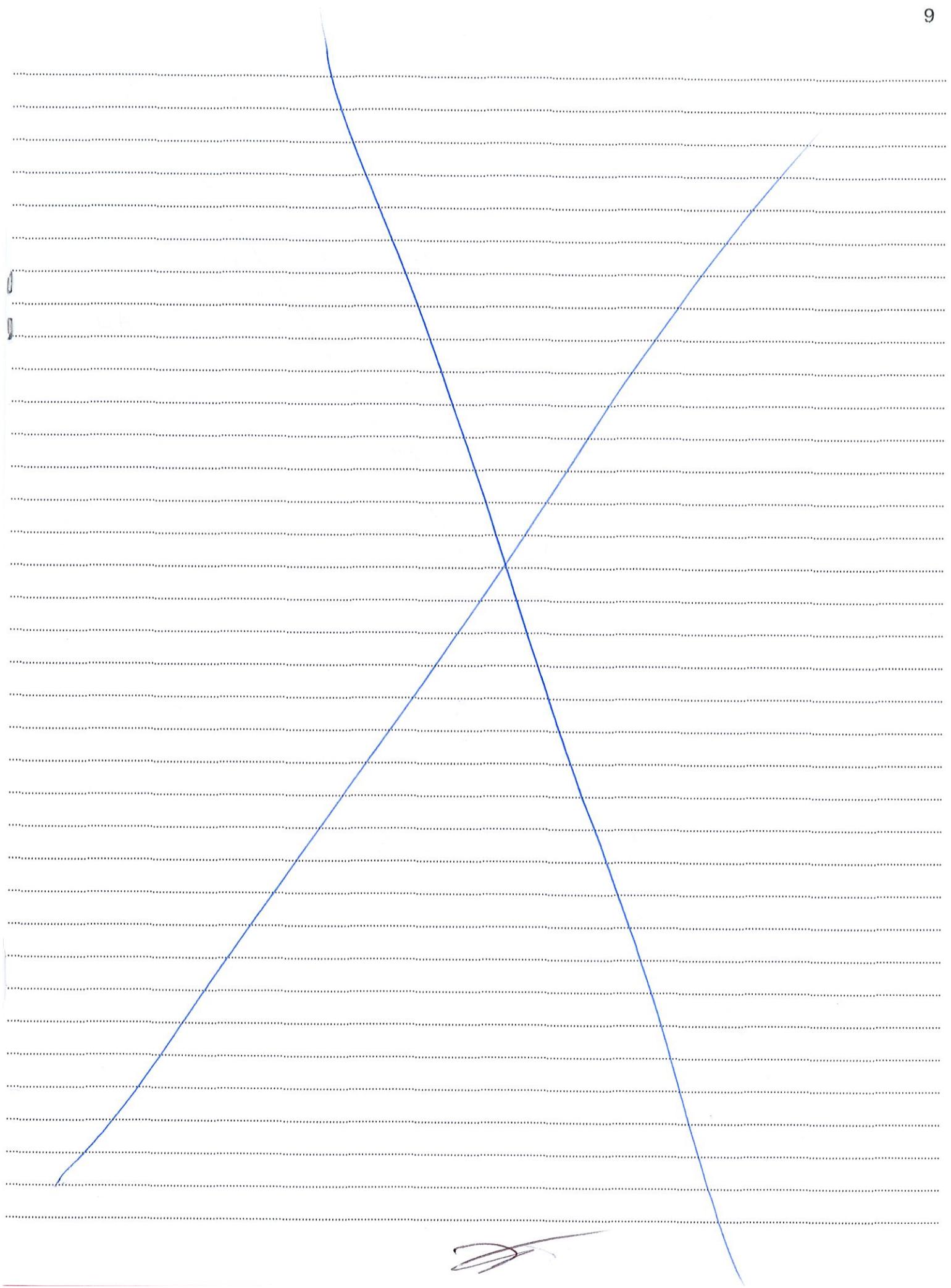
Le Commissaire Enquêteur

DR Nault

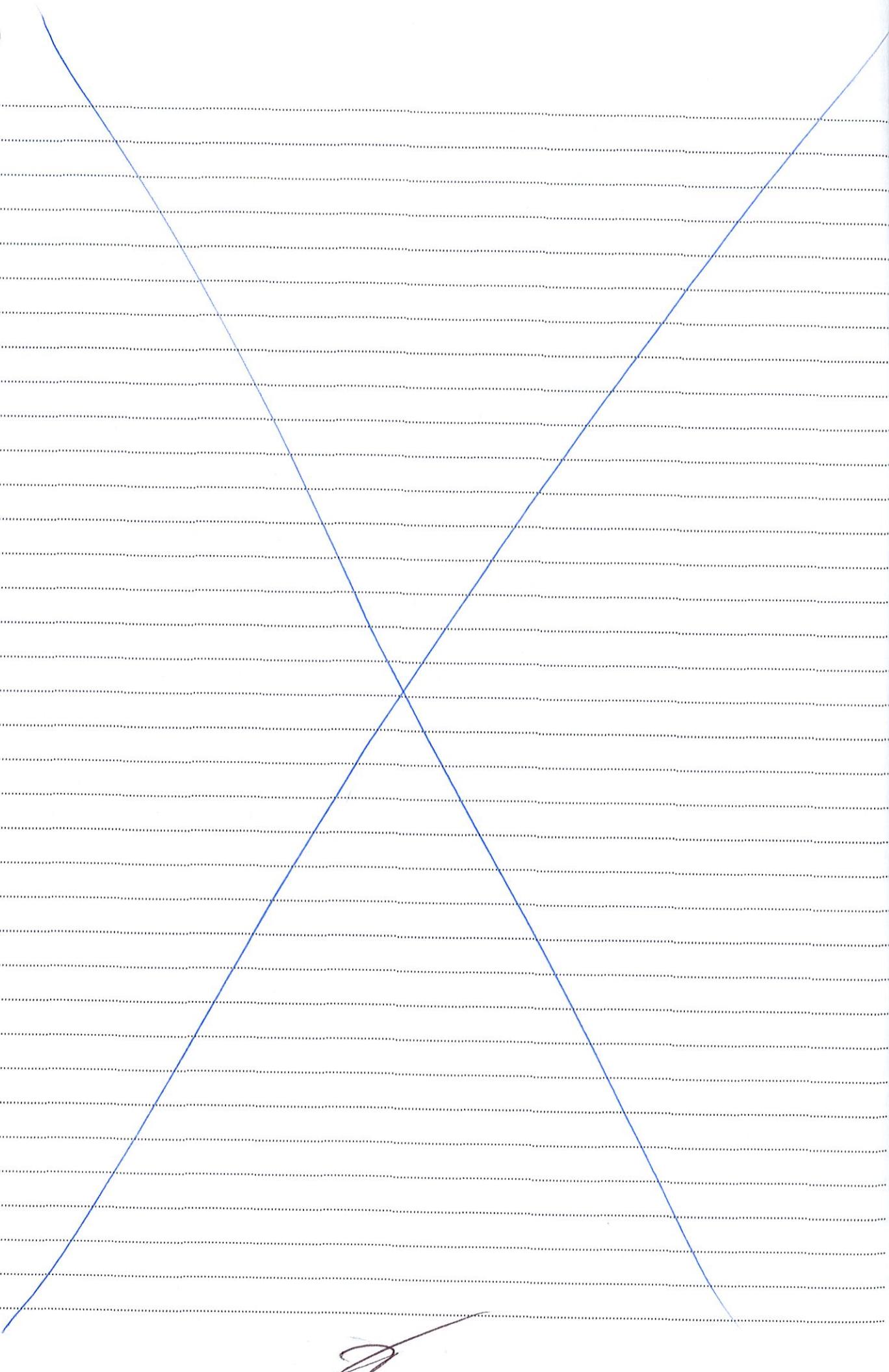
Clôture du présent registre en page 12

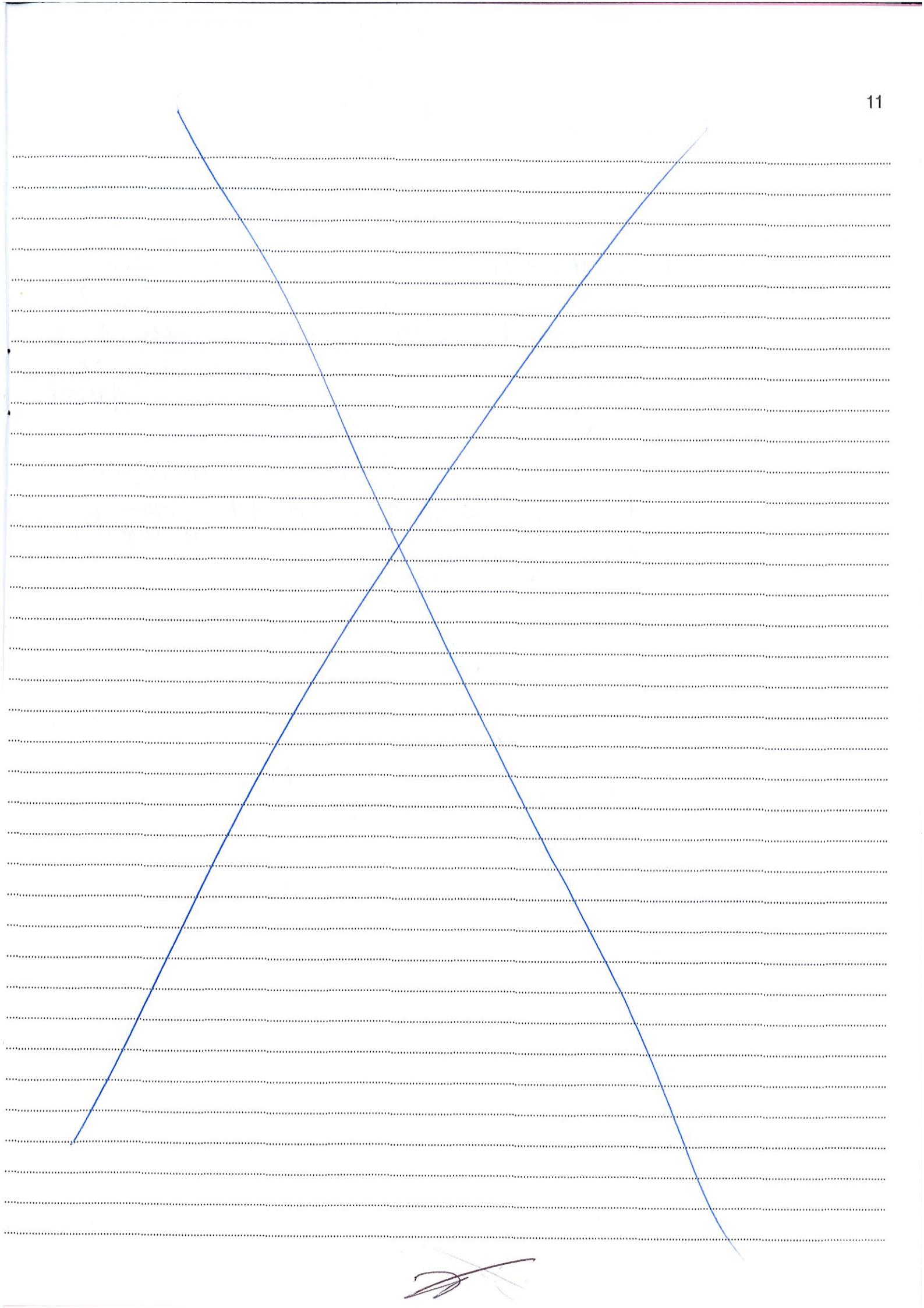
12

D D



10





Le 22 août 2019 à 18 heures

Le délai d'enquête étant expiré.

Je, sousigné Hervé D'ATAIE déclare clos le présent registre  
 qui a été mis à la disposition du public pendant 32 jours consécutifs du 22  
juillet 2019 au 22 août 2019 aux heures ouvrables de la  
 de ..... heures ..... à ..... heures mairie de Saint-  
 et de ..... heures ..... à ..... heures ANDRÉ  
 (sauf les dimanches et jours fériés).

Les observations ont été consignées au registre par 77 personnes (pages N° .....

à .....). Observation référencées SA 1 à SA 77 à un registre

En outre, j'ai reçu 6 lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

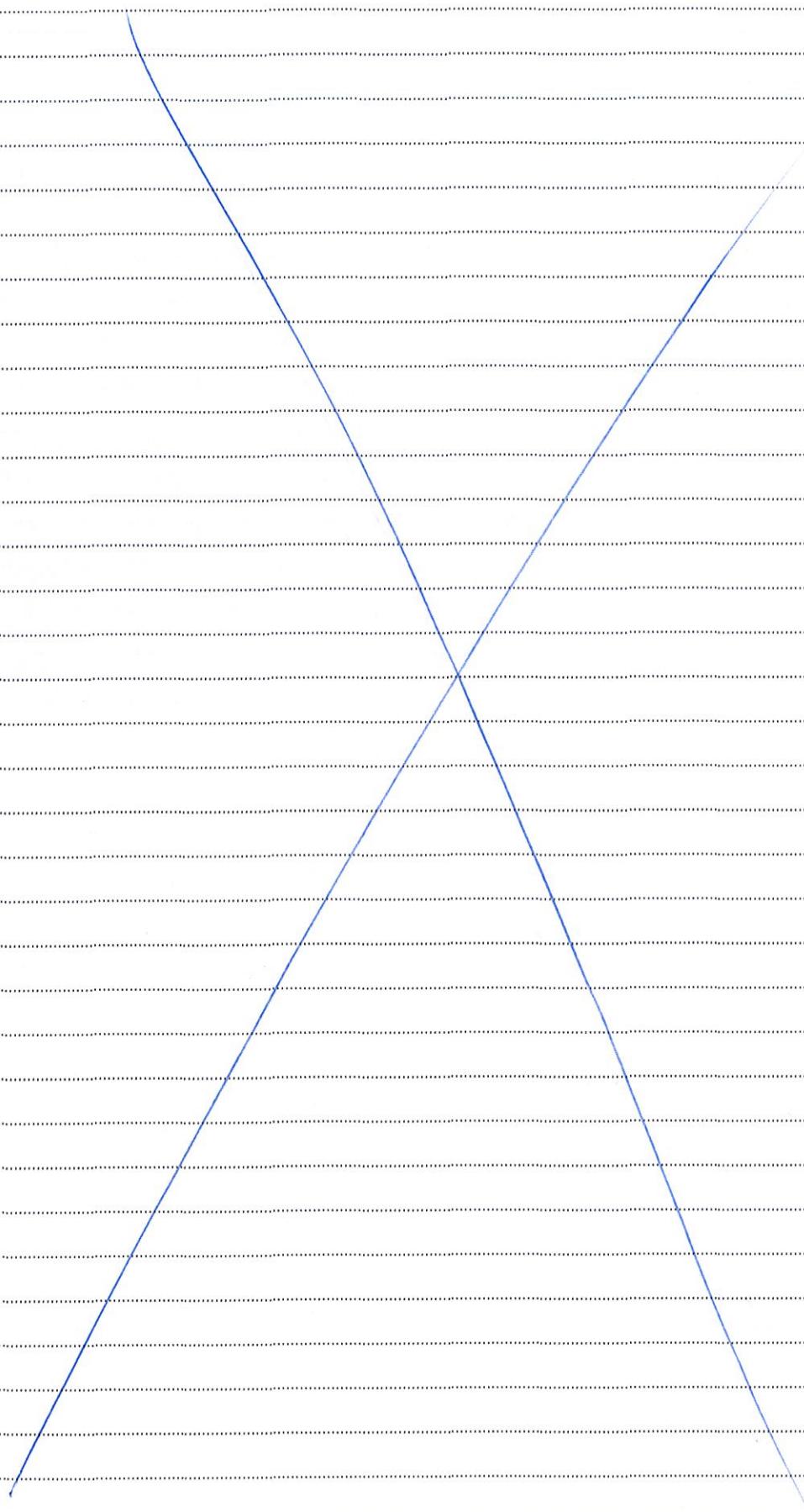
1<sup>o</sup> Lettre en date du commis 101 à 106 de M. ....

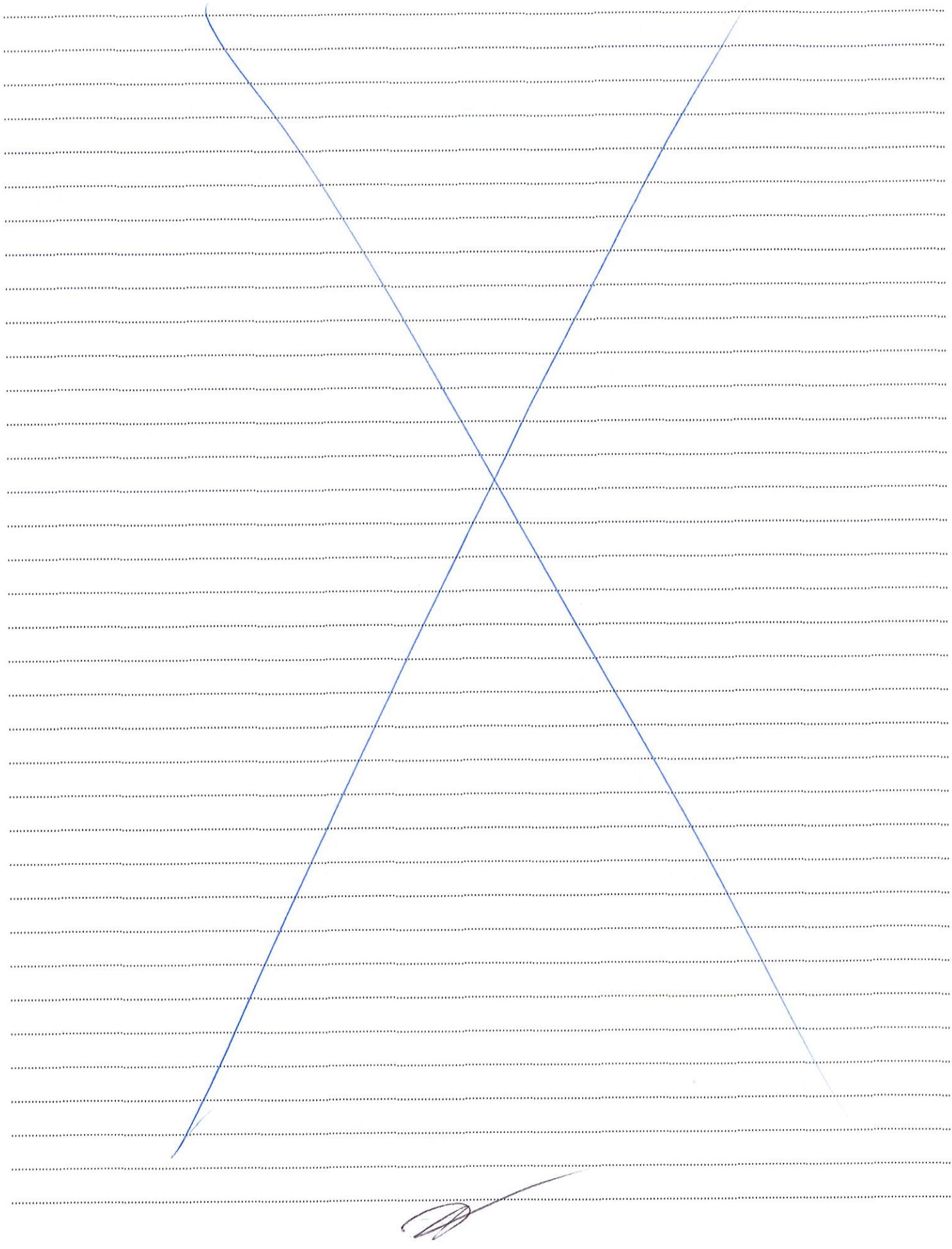
2<sup>o</sup> Lettre en date du ..... de M. ....

3<sup>o</sup> Lettre en date du ..... de M. ....

6 communiqué Enquêteur

D. D'Atie





Le présent registre ainsi que les ..... pièces  
qui sont annexées et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins, le .....

M. ....

**(Voir mention de clôture en page 12).**

**CONCLUSIONS DE L'ENQUÊTEUR**



